



Association Sportive de  
Corbeil-Essonnes  
PLONGEE

Stade Nautique Gabriel Menut  
49 rue du Bas Coudray  
91100 Corbeil-Essonnes

Association loi 1901  
Déclarée en Préfecture de l'Essonne  
N° W912003877  
Siret : 511 745 382 00016  
Affiliation FSGT n° 1 91 01 275 052  
Affiliation FFESSM n° 07 91 0604

ADRESSE ELECTRONIQUE :  
latortuemarine@gmail.com

WEB: [www.tortuemarine.asso.fr](http://www.tortuemarine.asso.fr)



# FICHE SORTIE (Technique)

## Ile du Frioul, au large de Marseille...

Du 27/06/2026 au 30/06/2026

Limité à 16 personnes

Niveaux concernés

☐ Pe12

|                     | TARIF | Subvention CLUB                               | Part Adhérent |
|---------------------|-------|-----------------------------------------------|---------------|
| Plongeur Enfant     | 380 € | 25% sur présentation d'un livret de formation | 280 €         |
| Plongeur Adulte     | 390 € | 10%                                           | 350 €         |
| Encadrant/Moniteur  |       | 60%                                           | 160 €         |
| Non Plongeur Adulte | 240 € | 0%                                            | 240 €         |

| Ce prix comprend                                                | Ce prix ne comprend pas      | Ne pas oublier                       |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| 05 plongées                                                     | Le transport Paris-Marseille | Certificat médical de moins d'un an  |
| Hébergement <b>inclus</b>                                       |                              | Livret de Formation                  |
| Repas <b>inclus</b>                                             |                              | Carnet de plongée                    |
| Navette Marseille -Ile du Frioul<br>Aller-Retour <b>incluse</b> |                              | Parachute de sécu pour les autonomes |
|                                                                 |                              | Ordinateur pour les autonomes        |
|                                                                 |                              | Equipements de plongée               |
|                                                                 |                              | Nécessaire de toilette               |
|                                                                 |                              | Votre maillot de bain                |
|                                                                 |                              |                                      |
|                                                                 |                              |                                      |
|                                                                 |                              |                                      |

Clôture des inscriptions le 30/03/2026 et/ou jusqu'à fin des places disponibles  
Merci de remettre vos dossiers d'inscription avec le règlement à la commission SORTIE

---

## *Conditions générales, conformément au Règlement Intérieur*

---

### Réservation des sorties

Les sorties organisées par l'association sont réservées aux adhérents en priorité, puis ouvertes à leurs conjoints dans la mesure des places disponibles.

**La réservation est effective à réception de l'inscription dûment signée dans HELLO ASSO et accompagnée du règlement demandé.**

**Aucune réservation ou pré-réservation pour une activité ne sera possible sans ces éléments.**

L'adhérent mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale, ou être accompagné par son représentant légal, auquel cas, il est sous la responsabilité de celui-ci.

### Assurance des sorties

Dans certaines activités, l'association pourra exiger une attestation d'assurance individuelle, couvrant le rapatriement, les accidents de plongée, les frais de caisson, frais de recherche et l'annulation voyage (plongeur et non plongeur).

Cette exigence sera annoncée lors des briefings et précisée sur la fiche d'inscription.

### Remboursement des sommes engagées

L'association ne saurait être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de :

- Non-exécution des prestations pour des raisons indépendantes de sa volonté,
- De force majeure,
- D'annulation/désistement du fait de l'adhérent, (les versements restent acquis à l'association quelque en soit les raisons invoquées).

### Prêt de matériel du club (Compléter la fiche de prêt MATERIEL)

A réserver avec chèque de caution à l'ordre de « ASCE plongée », **200€ par équipement emprunté**